

DEPARTEMENT du PAS-de-CALAIS
Arrondissement de Calais

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CÔTE D'OPALE - PORT DE CALAIS

VILLE DE CALAIS

**TRAVAUX DE PROTECTION ANTICORROSION DES
INFRASTRUCTURES ET OUVRAGES D'ACCOSTAGE
METALLIQUES DU PORT DE CALAIS**

Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques

Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

PREAMBULE

Le projet envisagé concerne la Protection Anticorrosion des Infrastructures et Ouvrages Métalliques du Port de Calais. Il s'agit de rallonger la durée de vie des ouvrages (palplanches et pieux) mis en place pendant la construction des quais.

Les travaux réalisés, en contact avec le milieu marin et leurs effets prévisibles, relèvent du régime de l'autorisation ou de la déclaration de la Police des Eaux et des Milieux Aquatiques, en application des Articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement (Art 10 de la Loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, aujourd'hui abrogé et codifié).

Le projet de Protection Anticorrosion des Infrastructures et Ouvrages Métalliques du Port de Calais est soumis à la procédure d'autorisation au regard de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement.

Conformément à l'Article R 216-6 du code de l'Environnement, le présent dossier de demande d'autorisation comprend les pièces suivantes :

- Nom et adresse des demandeurs,
- Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité, doivent être réalisés,
- Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés. Rubriques de la nomenclature concernées,
- Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes, du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux y compris le ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques,
- Mesures compensatoires ou correctives envisagées,
- Compatibilité du projet avec le Schéma Directeur ou Schéma d'Aménagement et de la gestion des eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus dans l'Article D 211-10,
- Moyens de surveillance prévus, et si l'opération présente un danger, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident,
- Eléments graphiques, plans ou cartes et plans utiles à la compréhension des pièces du dossier.

1. Nom et Adresse du Demandeur

**Chambre de Commerce et d'Industrie
Côte d'Opale Port de Calais
54 rue du Quai de la Loire
CS 98283
62105 CALAIS CEDEX**

2. Emplacement sur lequel les Installations, l'Ouvrage, les Travaux ou l'Activité doivent être réalisés.

Désignation de l'opération :

- Protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques

Commune : Calais

Localisation : Port de Calais

3. Nature, Consistance, Volume et Objet de l'Ouvrage, de l'Installation des travaux ou de l'Activité envisagés – Rubriques de la nomenclature envisagées.

3. I. – Contexte et objectifs de l'opération

3.1.1. Objectif et justification de l'opération

Le Port de Calais est un port de commerce, décentralisé, dont le propriétaire est la Région Nord-Pas-de-Calais. Il abrite 4 types d'activités :

- Le Transmanche
- Le commerce
- La pêche artisanale
- La plaisance.

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

Les ouvrages du Port de Calais comprennent de nombreux ouvrages métalliques, dont la majeure partie, ont été construits après la seconde guerre mondiale (quais en palplanches, pieux, ducs d'Albe, portes d'écluses.....).

3.1.2. Objectif du projet

Pour allonger la durée de vie des ouvrages, une protection contre la corrosion doit être mise en place. La solution envisagée est une protection cathodique, par pose d'anodes sacrificielles, puisqu'elle concerne des ouvrages immergés.

Il n'est pas prévu de peinture anticorrosion.

3.2. – Protection Cathodique : Définition et Principe

Pour les ouvrages métalliques, immergés dans l'eau de mer, il se crée un courant à la surface de l'acier ; l'eau de mer se comporte comme un électrolyte, dont l'oxygène, vient enlever les électrons de l'acier. Celui-ci se corrode.

Afin d'améliorer ce phénomène, il convient de poser des masses métalliques dont le métal est plus électro-négatif que l'acier (zinc, aluminium). L'oxygène vient attaquer l'anode et non plus l'acier. On obtient une pile pour laquelle l'acier est une cathode, l'eau de mer l'électrolyte, l'aluminium ou le zinc une anode.

La présente demande d'autorisation concerne des anodes sacrificielles qui vont permettre d'éviter la corrosion en se dissolvant à la place des aciers des ouvrages.

La durée de vie d'une anode se situe entre 15 et 20 ans.

3.3. Description des aménagements

3.3.1. Etat actuel des ouvrages

Actuellement, il n'existe aucune protection cathodique sur les ouvrages portuaires en acier.

3.3.2. Mise en place des anodes

Composition des anodes

Les anodes choisies sont en aluminium- indium

Dimensionnement des anodes

Il est prévu de mettre en place environ 596 Tonnes d'anodes.

Pose d'anodes

La pose est effectuée par des équipes de plongeurs scaphandriers professionnels.

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

Pour être totalement efficaces, les anodes sacrificielles doivent être immergées en permanence.

3.3.3. Liste des ouvrages à protéger

- Les postes Transmanche P5 et P9 (à l'exception du P7)
- Les postes cablier Ouest et Est
- Le quai de servitude
- Les pieux de fondation des postes rouliers T1 à T3, les quais de raccordement entre la jetée Est et le quai en eau profonde du BPHR
- Les quais de la gare marine du P3 à P4
- Les quais des arrière-ports de l'Est et de l'Ouest
- Le quai Vermeulen du Bassin Ouest
- Le quai des bassins fluviomaritimes.

Aucune anode ne sera posée sur les équipements mobiles ou soumis à des chocs (ducs d'Albe d'accostage, écarteurs etc.....).

3.3.4. Maintenance des anodes

Suivi de la durée de vie des anodes

Un système de surveillance et de suivi des anodes sera mis en place.

Les mesures seront réalisées à différents intervalles de temps :

- Avant la pose de l'ensemble des anodes
- 3 mois après leur installation
- 1 an après
- Puis tous les 5 ans.

3.4. Coût estimatif des travaux

Le coût est supérieur à 1,9 million d'Euro et se décompose comme suit :

Récapitulatif Budget	Prix HT en Euros
Palplanches	4 037 069 €
Pieux	361 734 €
Total	4 398 803 €

3.5. Calendrier des opérations

Les travaux devraient s'effectuer de l'été 2012 à l'été 2014.

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

3.6. Rubriques de la nomenclature concernées

Les rubriques de la nomenclature des opérations soumises à autorisation sont fixées par l'Article R 214-1 du Code de l'Environnement :

RUBRIQUE	Paramètres et seuils	REGIME
4.1.2.0.	Concernant les impacts sur le milieu marin : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur à 1 900 000 euros.	AUTORISATION
2.2.3.0.	Rejet dans les eaux de surface, à l'exception des rejets visés aux rubriques 4. 1. 3. 0,2. 1. 1. 0,2. 1. 2. 0 et 2. 1. 5. 0 : 1° Le flux total de pollution brute étant supérieur ou égal au niveau de référence R2 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent.	AUTORISATION

4. Incidences Directes et Indirectes Temporaires et Permanentes, du Projet sur la Ressource en Eau et le Milieu aquatique

4.1. Etat Initial su Site

4.1.1. Présentation géographique du projet

La zone d'étude se situe sur le port de Calais, au Nord de la ville.

4.1.2. Présentation générale de la zone du projet

Le port de commerce de Calais dispose de plusieurs bassins :

Bassin Henri Ravisse, avant port, arrière port, bassin Carnot, bassin Ouest où sont localisées plusieurs activités : industrielles, commerciales, de plaisance.....

4.1.3. Contexte Physique

4.1.3.1. Contexte climatique

- La Côte d'Opale est caractérisée par une variabilité marquée des types de temps.

4.1.3.1.1. Température et Pluviométrie

La température moyenne en hiver s'élève à 4°C et en été 16°C.

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

Le nombre de jours de pluie est en moyenne de 159 par an.
Le cumul annuel des précipitations est de l'ordre de 674 mm/an à Boulogne.

4.1.3.1.2. Vent

Les vents proviennent majoritairement de l'Atlantique et de la Mer du Nord.

4.1.4. Contexte géomorphologique

4.1.4.1. Milieu littoral

Le secteur, en bordure de côte au large de Calais, est strictement sableux.
Les sédiments superficiels présents, au niveau de Calais, sont fins. Les plus gros se trouvent à l'entrée du port.
L'espace maritime comporte deux hauts fonds sableux appartenant au système des bancs des Flandres : les Ridens de Calais et de la Rade.

4.1.4.2. Contexte hydrogéologique

Les terrains, au niveau de Calais, s'appuient sur des sables et des argiles du tertiaire et du quaternaire, surmontés parfois de tourbes récentes.
Le port de Calais fait partie des « wateringues ».

4.1.4.3. Bathymétrie

La bathymétrie moyenne dans le port de commerce est de (-10m) CM.

4.1.5. Risques naturels

Calais est incluse dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit en 2001.
Les risques littoraux identifiés sont les suivants :

- recul du trait de côte
- submersion maritime
- couverture par le sable à la suite d'un déplacement des dunes.

4.1.6. Hydrodynamique des eaux marines

4.1.6.1. Marée et marnage

En fonction des conditions atmosphériques, au niveau du port de Calais, la surcote moyenne est de + 0,60m (au maximum de 1,50m) et la décote de - 0,80m.

4.1.6.2. Les courants

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

Les courants de flots sont dirigés vers l'Est/Nord-Est, les courants de jusant sont orientés Ouest/Sud-Ouest.

4.1.6.3. Les houles

La hauteur des houles varie au cours de l'année avec une alternance saisonnière. La hauteur moyenne annuelle est d'environ 2,50m. Les houles, issues des tempêtes et allant du sud au Nord, peuvent atteindre une hauteur de plus de 4m.

4.1.7. Qualité des masses d'eau superficielle et souterraine

Les données sont issues du SDAGE 2010-2015 du Bassin Artois Picardie.

4.1.7.1. Qualité des masses d'eau côtière

Le port de Calais se situe au niveau de la masse d'eau (ME) côtière FRACO2 « Malo-les-Bains au Cap Gris-Nez ». Son état écologique est bon ; toutefois, pour l'état chimique, le « Bon état » n'est pas atteint de par la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

L'objectif d'atteinte, du bon état global (écologique et chimique) de la masse d'eau, est fixé à l'année 2027 et non 2015.

4.1.7.2. Qualité des eaux de baignade sur le littoral proche de la zone de projet

Les eaux de la plage de Calais ont été jugées de 2007 à 2010 de qualité moyenne (classement en catégorie B) et conforme aux normes européennes.

4.1.7.3. Qualité des eaux des cours d'eau

Le canal de Calais qui débouche au niveau du port, fait partie de l'entité « Delta de l'Aa (Masse d'eau de surface « AR 61 ») ». Son état écologique est estimé comme médiocre et son état chimique comme mauvais par la présence de HPA. Son bon état global (bon potentiel écologique et bon état chimique) est prévu pour 2027.

4.1.7.4. Qualité des masses d'eaux souterraines

La masse d'eau souterraine, FR1014 présente au niveau de Calais (Sables du Landénien des Flandres), relève du domaine sédimentaire. Les états chimiques et quantitatifs de cette masse d'eau sont « Bons ». Ainsi les objectifs d'atteinte du bon état global sont estimés pour 2015.

4.1.8. Qualité des eaux portuaires

4.1.8.1. Suivi de la Directive Cadre sur l'Eau- DCE-

Le port de Calais est localisé au niveau de la masse d'eau de transition FRATO3 (Grand Port Macrodistal).

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

L'état écologique de cette masse d'eau est médiocre et le bon état chimique n'est pas atteint. Le bon potentiel écologique est estimé à 2021 et le bon état chimique en 2027.

4.1.8.2. Analyse du REPOM

D'après le Réseau National de Surveillance des Ports Maritimes,(REPOM), l'évaluation de la qualité des eaux maritimes portuaires, de 1997 à 2009, est inégale.

Le port de Calais est localisé à l'embouchure de plusieurs exutoires naturels drainant un important bassin versant.

L'examen de la salinité, et plus particulièrement des dessalures, montre l'importance et la fréquence des apports d'eau continentale dans le bassin portuaire :

- le Bassin Ravisse soumis à l'influence du Canal de Marck
- l'arrière-port soumis à l'influence du Canal de Calais et des Pierrettes.

Les concentrations en ammonium sont importantes et pourraient être dues à des rejets industriels.

4.1.9. Qualité des sédiments portuaires

4.1.9.1. Analyse du REPOM

La qualité des sédiments portuaires est relativement bonne dans l'avant port, moyenne dans le Bassin Ravisse et mauvaise dans le Bassin Carnot.

Les résultats des analyses, de la qualité des sédiments en 2010, montrent tous des bonnes valeurs pour l'ensemble des bassins.

4.1.9.2. Analyse spécifique dans le cadre des dragages d'entretien du port

Les résultats d'analyse, obtenus jusqu'à présent, montrent que la qualité des matériaux est bonne et qu'elle est en conformité avec les dispositions de l'Arrêté Préfectoral du 11 août 2006.

4.1.10. Patrimoine Naturel

Le port de Calais n'est concerné par aucun inventaire de protection.

4.1.10.1. Les sites NATURA 2000 en mer

Le port de Calais se situe à proximité de plusieurs sites NATURA 2000 et notamment, de ZPS et SIC suivantes :

- pSIC Récifs : Gris-Nez - Blanc-Nez FR 3102003

- SIC Banc de Flandres FR 3102002

- SCI Falaises et pelouses du Cap Blanc-Nez, FR 3100477
du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la
Forge et du Mont de Couple

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

- SCI Falaises du Cran aux œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Châtelet, Marais Tardinghem et Dunes de Wissant. FR 3100478
- ZPS Cap Gris-Nez FR 310085
- ZPS Banc de Frandres FR 3112006
- ZPS du Platier d'Oye FR 3110039

4.1.10.2. Les ZNIEFF

- Dune et plage du Fort Vert n° 072
- Dunes de Blériot plage n° 169

4.1.10.3. Arrêté de Protection de BIOTOPE

- Les Dunes du Fort Vert FR 3800090

4.1.10.4. Les Parcs Naturels Régionaux

- Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

4.1.11. Milieu vivant

Deux études biologiques ont été réalisées dans le port de Calais :

- une étude d'impact pour la construction du Poste IX du Terminal Maritime Transmanche (1993)
- une étude préalable à la modifications des rejets, de traitement de minerai de zinc dans le port de calais.

4.1.12. Activités humaines liées aux milieux aquatiques

4.1.12.1. Activités portuaires

Le port de Calais possède plusieurs bassins destinés à la plaisance et à la pêche, au commerce, au trafic Transmanche.

4.1.12.2. Activité conchylicole et aquacole

Aucune activité de conchyliculture n'est réalisée, en mer en face ni à proximité du port de Calais.

4.1.12.3. Activités de pêche et de baignade

Des activités de pêche loisir à la ligne existent au niveau de la jetée Ouest. L'activité de baignade est pratiquée au niveau de la plage de Calais.

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

4.1.13. Documents de planification en vigueur

4.1.13.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie

Les objectifs du SDAGE définis pour 2010-2015 sont :

- Qualité des eaux de surface
- Quantité des eaux de surface
- Qualité et Quantité des eaux souterraines
- Protection et Gestion des zones protégées
- Substances prioritaires et dangereuses.

Tout projet d'aménagement, situé sur le bassin, doit être compatible ou rendu compatible avec les dispositions du SDAGE.

4.1.13.2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le port de Calais appartient au territoire du Schéma d'Aménagement ou et de Gestion des Eaux (SAGE) « Delta de l'Aa » qui couvre 104 communes sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le SAGE du Delta de l'Aa a été approuvé par Arrêté Préfectoral du 15 Mars 2010.

Cinq orientations stratégiques ont été définies :

- la garantie de l'approvisionnement en eau,
- la diminution de la vulnérabilité aux inondations du territoire des waterings et de la vallée de la Hem,
- la reconquête des habitats naturels (protection, gestion, entretien),
- la poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux continentales marines,
- la communication et la sensibilisation aux enjeux de l'eau et de ses usages auprès de tous les publics.

Tout projet d'aménagement, situé sur le bassin, doit être compatible ou rendu compatible avec les dispositions du SAGE.

4.2. Incidence du projet

4.2.1. Incidences du projet sur la qualité des eaux portuaires et des sédiments

4.2.1.1. Incidence pendant la phase des travaux

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

Un seul impact est susceptible d'affecter la qualité des eaux ou des sédiments marins pendant les travaux : le déversement accidentel d'huiles et d'hydrocarbures.
 Faiblement probable, un rejet accidentel aurait un impact négatif direct faible sur la qualité des eaux et faible à négligeable sur les sédiments. De plus, il s'agirait d'un impact direct mais très temporaire au droit de la zone du projet.

4.2.1.2. Incidences pendant la phase d'exploitation

La destruction des anodes, par électrolyse, entraîne la diffusion d'éléments métalliques dans le milieu environnement.

Seuils réglementaires : Arrêté du 9 août 2006 pour les métaux et métalloïdes (Métox= métaux toxiques) :

Paramètres	Niveau R1	Niveau R2
Métaux et Métalloïdes (g/j)	30	125

4.2.1.2.1. Calcul des quantités de métalloïdes et de métox avant la mise en place des anodes et leur dilution

Seuls le cuivre et le zinc sont des Métox.
 La quantité totale d'anodes de 598.942 kg.
 Le calcul réalisé, pour le cas le plus défavorable, correspond à une dissolution complète des anodes dans le milieu sur une durée de 15 ans.
 Cette quantité est supérieure au seuil R2 (125g/j).

4.2.1.2.2. Calcul des quantités de métalloïdes et de Métox après dilution

Toutes les quantités sont inférieures aux valeurs, soit issues de la rubrique concernée, soit des mesures issues des analyses. Il n'y a donc aucune incidence de la dilution des anodes sur la qualité de l'eau.

4.2.2. Incidence du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, les écoulements, le niveau et la qualité des eaux

4.2.2.1. Incidences sur les cours d'eau et les eaux souterraines

Le projet est limité à l'enceinte portuaire ; aucun impact n'est attendu sur la qualité et la quantité des eaux au niveau du Delta de l'Aa et la nappe des waterings.

4.2.3. Incidence du projet sur le Patrimoine Naturel

Aucune incidence n'est attendue sur les sites sensibles (NATURA 2000, ZNIEFF, Parc Naturel Régional).

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

4.2.4. Incidences du projet sur le milieu vivant

Les conclusions de l'étude indiquent que, la protection cathodique des ouvrages métalliques maritimes, ne semble pas engendrer une surconcentration d'éléments métalliques dans le milieu environnant et dans les organismes vivants. La majeure partie de ces éléments demeure à la surface de l'anode sous forme d'oxydes.

4.2.5. Incidences du projet sur les activités humaines liées aux milieux aquatiques

4.2.5.1. Incidences sur les activités portuaires

Aucun impact n'est attendu sur les activités portuaires.

4.2.5.2. Incidences sur les activités de pêche et de baignade

Aucun impact n'est attendu.

4.2.6. Incidences du projet sur la santé, la sécurité et le cadre de vie

Les travaux projetés seront à l'origine de :

- Emanations de gaz d'échappement dus aux bateaux.
- Emission de bruit : circulation des bateaux, manipulation d'objets lourds
- Risque pour la sécurité des plongeurs scaphandriers.

Ces incidences interviennent pour chaque chantier. Il appartiendra, aux entreprises et à la CCI Côte d'Opale, de faire appliquer les mesures de protection ou d'intervention définies, avant le début des travaux.

5. Mesures Compensatoires ou Correctives Envisagées

5.1. Mesures Préventives

La CCI Côte d'Opale demande un certain de documents à l'entreprise retenue :

- Note d'organisation du contrôle interne et externe,
- Un mémoire explicatif
- Une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier
- Le Schéma Organisationnel du plan d'assurance qualité (SOPAQ)
- Le Schéma Organisationnel du plan d'assurance environnement (SOPAE)

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

- Le Schéma Organisationnel et le suivi de l'élimination des déchets de chantier (S.O.S.E.D).

L'ensemble de ces mesures limitera l'incidence des travaux sur la qualité du milieu portuaire.

5.2. Mesures Curatives

Les mesures suivantes seront mises en place afin de restaurer l'état initial du site suite à :

- une pollution accidentelle due aux hydrocarbures,
- la présence de macro-déchets.

Les entreprises devront, posséder et rendre disponible l'équipement nécessaire à la lutte contre toute pollution accidentelle, tout au long de la phase travaux.

Dans le cas d'une pollution par gazole, pour un volume d'eau d'environ 1000 litres, l'équipement sera :

- Barrage flottant type barrière : 100m en section 10 à 15m x 0,60m,
- Barrage de boudins absorbants : 20 sections de 3m,
- Barrage absorbant en rouleau pour chalutage d'une nappe sur une grande étendue : 2 rouleaux de 25 à 30m armés sur un bord par un film de polypropylène,
- 2 embarcations à moteur pour travail sur un plan d'eau, mise en place des barrages et éventuellement chalutage des nappes de gazole,
- Benches, bacs, fûts et poubelles étanches et épuisettes ou gaffes pour récupération et stockage des absorbants usagés.

5.3. Destination des déchets

- Pour cette opération il n'est pas prévu de dépose d'ouvrage. Aucun déchet de chantier n'est donc à prévoir.

5.4. Mesures pour la santé, la Sécurité et le Cadre de vie

Les mesures de prévention et d'intervention pour la santé et la sécurité relèvent des règles habituellement appliquées sur tout chantier :

- organisation générale du chantier ; balisage, accès interdit au public
- affichage et le respect des règles de sécurité : port des casques anti-bruit, des gants.....,
- affichage des numéros utiles en cas d'accident, (CCI, Médecin SAMU.....)
- respect de la propreté du chantier,
- utilisation des sanitaires mis à disposition.

La CCI Côte d'Opale Port de Calais s'adjoint, à cet effet, les services d'un coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé.

5.5. Mesures d'accompagnement

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

Une étude, sur les incidences de la pose des anodes sur le milieu environnant du port de Calais, doit être réalisée par le bureau d'études « ACCOAST »
Le port de Calais pourrait devenir site pilote pour ce type d'étude.

6. Compatibilité du projet avec le Schéma Directeur ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux et de sa constitution à la réalisation des objectifs visés à l'Article L 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'Article D 211-10

6.1. Compatibilité avec le SDAGE « Artois Picardie »

La réalisation du projet est en adéquation avec le SDAGE.

6-2. Compatibilité avec le SDAGE « Delta de l'Aa »

La réalisation du projet est en adéquation avec le SAGE.

7. Moyens de surveillance prévus si l'opération présente un danger, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

7-1. En phase travaux

Les entrepreneurs, devront en cas de pollutions accidentelles par hydrocarbures ou tout autre produit dangereux pour l'environnement, de prévenir immédiatement la CCI Côte d'Opale et le Service de la Police des Eaux.

7-2. En phase d'exploitation

A l'issue du chantier, après réception des travaux, la surveillance et l'entretien des ouvrages seront à la charge de la CCI Côte d'Opale et de la Région Nord-Pas-de-calais.

8. Déroulement de l'Enquête

8-1. Cadre Réglementaire

- Code de l'Environnement partie réglementaire Livre II - titre 1^{er}.
Chapitre 4 notamment les Articles R 24-89 et suivants, concernant la nature des travaux soumis aux rubriques 4120 (Autorisation) et 4130 (Déclaration).

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

- Code de l'Exploitation Article R 11-4 à R 11-14.

8-2. Composition du dossier soumis à enquête publique

Conformément à l'Article R 214-6 du Code de l'Environnement, le dossier de demande d'autorisation comprend :

- Nom et adresse du demandeur.
- Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés.
- Nature consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés - Rubriques de la nomenclature concernées.
- Incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, le niveau et la qualité des eaux, y compris le ruissellement, en fonction des procédés mis en œuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques.
- Mesures compensatoires ou correctives envisagées ;
- Compatibilité du projet avec le Schéma Directeur ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'Article L 211-1, ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'Article D 211-10.
- Moyens de surveillance prévus et, si l'opération présente un danger, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident.
- Eléments graphiques, plans ou cartes et plans utiles à la compréhension des pièces du dossier.

9. Organisation et déroulement de l'Enquête Publique

9-1. Organisation de l'enquête

Désigné en qualité de Commissaire enquêteur et après avoir élargé les différents documents soumis à enquête publique, nous nous sommes tenus en mairie de Calais les :

- lundi 18 juin 2012 de : 9h à 12h,
- mercredi 27 juin 2012 de : 14h à 17h,
- lundi 9 juillet 2012 de : 14h à 17h.

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

En dehors des jours de permanence du Commissaire enquêteur, le dossier d'enquête et le registre ont été tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au vendredi de : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- La mairie de Calais étant fermée le samedi.

9-2. Déroulement de l'enquête

- le 11 avril 2012: Arrêté Préfectoral portant ouverture de l'enquête publique
- le 9 mai 2012 : réunion avec Mr HONORE Patrick, Chargé d'opérations Génie Maritime à la CCI Côte d'Opale Port de Calais : responsable du projet.
- le 9 mai 2012 : Mairie de Calais ; visa du dossier d'enquête par le Commissaire enquêteur ; dépôt du registre d'enquête paraphé.
- le 18 juin 2012 : de 9h à 12h, Permanence
- le 27 juin 2012 : de 14h à 17h, Permanence.
- Le 9 juillet 2012 : de 14h à 17h, Permanence.
- Le 9 juillet 2012 réunion avec Mr HONORE Patrick

Publicité

L'avis d'enquête a fait l'objet :

- ✓ d'un affichage par la CCI Côte d'Opale Port de Calais:
 - au siège de la CCI, 24 Boulevard des Alliés
 - au bâtiment de la CCI – Outillage public du port, 54 Quai de la Loire
 - à l'accueil du Bassin de plaisance
 - au hall d'entrée du Terminal Transmanche.
- ✓ d'une publication sur le site Internet de la CCI (le 6 juin 2012)
 - Adresse : <http://www.calais-port.fr/category/actualites/>
- ✓ d'un affichage par la ville de Calais :
 - en mairie
 - au Service Urbanisme
 - au Centre Administratif
 - au Centre Technique
 - au Service Communication
 - sur la digue Gaston Berthe
 - Place Léon Vincent
 - à la sortie autoroute : accès ferry

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

- au pont Vétillard
- Place de Suède.

Affichage contrôlé par le Commissaire enquêteur

Publications dans les journaux régionaux:

- La Voix du Nord du vendredi 8 juin 2012
- Nord Littoral du vendredi 8 juin 2012
- La Voix du Nord du vendredi 22 juin 2012
- Nord Littoral du vendredi 22 juin 2012.

10. PERMANENCES ET ANALYSE DES OBSERVATIONS

Permanence du lundi 18 juin 2012 de 9h00 à 12h00 :

Aucune visite, aucune observation portée au registre.

Permanence du mercredi 27 juin 2012 de 14h00 à 17h00 :

Aucune visite, aucune observation portée au registre.

Permanence du lundi 9 juillet 2012 de 14h00 à 17h00 :

Aucune visite, aucune observation portée au registre.

Accueil lors des permanences

Les locaux et les moyens mis à la disponibilité du Commissaire enquêteur ont été satisfaisants.

La Mairie de Calais a accueilli convenablement le public et le Commissaire enquêteur.

Le 16 juillet 2012

Le Commissaire enquêteur

P. STEVENOOT

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012

Travaux de protection anticorrosion des infrastructures et ouvrages d'accostage métalliques du Port de Calais

P. STEVENOOT Enquête publique du 18 juin 2012 au 9 juillet 2012